

RWANDACOMMUNIQUE DE PRESSE

Le Parti MRND a appris par la voie de la presse que le Ministre NGURINZIRA se propose de signer aujourd'hui, le 22/12/1992, à Arusha un accord avec le FPR, dont le détail serait le suivant:

- MRND : quatre sièges plus la présidence de la République;
- MDR : quatre sièges y compris le Premier Ministre;
- FPR : quatre sièges y compris le Poste de Vice-Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal;
- PL : trois sièges;
- PBD : trois sièges;
- PDC : un siège.

Deux autres sièges n'ont pas été distribués en attendant une décision ultérieure à ce sujet.

Le MRND rappelle ses inquiétudes relatives au vote des 2/3 au Conseil des Ministres, tel que prévu par le précédent accord d'Arusha III.

Le MRND rappelle également ses positions antérieures, selon lesquelles, il ne trouve aucun intérêt de faire partie d'un gouvernement où il n'aura aucune influence sur les événements.

Le MRND s'étonne de la précipitation du Ministre des Affaires Etrangères à signer cet accord, d'autant plus que les partis MDR, PL, PBD et MRND sont en discussions pour trouver une solution satisfaisante à ce problème de distribution des portefeuilles. Le Parti MRND n'accepte pas ce jeu d'être entraîné dans des discussions, avec des partenaires qui ne jouent pas franc jeu et permettent à l'un des leurs de signer cet accord, mettant ainsi le MRND devant le fait accompli. En acceptant ces discussions, le MRND avait la volonté de faire avancer les négociations. Il ne peut donc tolérer d'être floué.

Le MRND émet donc ses réserves quant à son adhésion à un accord signé dans de telles circonstances et pourrait maintenir sa décision de ne pas participer au Gouvernement de transition à base élargie.

Kigali, le 22/12/1992.

Le Secrétaire National du MRND  
Matthieu NGIRUMPATSE

